

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 8 janvier 2024 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #5 - Guylaine Cloutier
Siège #6 - Guy Joncas

Sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle.
Madame Kamille Jean, greffière-trésorière adjointe par intérim assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**01-01
2024**

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lise Anctil et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1** - Séance ordinaire du 4 décembre 2023 (Pages 5759 à 5778)
- 3.2** - Séance extraordinaire du 18 décembre 2023 relatif à l'adoption du budget (Pages 5779 à 5780)
- 3.3** - Séance extraordinaire du 18 décembre 2023 relatif à l'adoption du PTI (Pages 5780 à 5781)
- 3.4** - Séance extraordinaire du 18 décembre 2023 (Pages 5782 à 5785)

4 - AFFAIRES COURANTES

- 4.1** - Adoption des dépenses incompressibles pour 2024
- 4.2** - Dépôt du rapport annuel de la Municipalité concernant le règlement no 01-2019 sur la gestion contractuelle
- 4.3** - Liste des dons, aide financière, cotisation, congrès année 2023
- 4.4** - Embauche d'un journalier permanent
- 4.5** - Demande de don Prix de fin d'année Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière
- 4.6** - Fondation des Services de Santé de la M.R.C. de l'Islet (tournoi de golf lundi le 19 août 2024 à Saint-Pamphile)

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

6 - CORRESPONDANCE

- 6.1** - Bordereau des correspondances

7 - VARIA

- 7.1 - Démission de Monsieur Stéphane Morneau - Responsable des travaux publics
- 7.2 - Démission du pompier volontaire #04-0010
- 7.3 - Personne responsable pour le glaçage de la patinoire
- 7.4 - Publication - Offre d'emploi - Responsable des travaux publics
- 7.5 - Prolongement de l'emprunt temporaire

8 - FINANCES

- 8.1 - Acceptation des comptes
- 8.2 - Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 décembre 2023

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-01
2024

3.1 - Séance ordinaire du 4 décembre 2023 (Pages 5759 à 5778)

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

03-01
2024

3.2 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2023 relatif à l'adoption du budget (Pages 5779 à 5780)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre dernier relatif à l'adoption du budget, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Gilles Chouinard et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 relatif à l'adoption du budget, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

04-01
2024

3.3 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2023 relatif à l'adoption du PTI (Pages 5780 à 5781)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre dernier relatif à l'adoption du PTI, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de

leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 relatif à l'adoption du PTI, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**05-01
2024**

3.4 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2023 (Pages 5782 à 5785)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**06-01
2024**

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - Adoption des dépenses incompressibles pour 2024

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal accepte les dépenses incompressibles et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à acquitter les paiements dès qu'il y aura une facturation. Ce document est classé en annexe dans la section dossier.

4.2 - Dépôt du rapport annuel de la Municipalité concernant le règlement no 01-2019 sur la gestion contractuelle

La greffière-trésorière adjointe par intérim dépose le rapport annuel de la Municipalité concernant le règlement no 01-2019 sur la gestion contractuelle pour l'année 2023.

RAPPORT ANNUEL DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LE RÈGLEMENT No 01-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2023

1. PRÉAMBULE

Depuis l'adoption du règlement le 05 mars 2019, la Municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement, une fois par année.

2. EXTRAIT DE RÈGLEMENT

Extrait du règlement numéro 01-2019:

1. Contrats pouvant être conclus de gré à gré

Sous réserve de l'article 11 du présent règlement, tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000.00\$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., peut être conclu de gré à gré par la Municipalité.

2. Rotation – Principes

La Municipalité favorise, si possible, la rotation parmi les fournisseurs potentiels, à l'égard des contrats qui peuvent être octroyés de gré à gré en vertu de l'article 8 du présent règlement. La Municipalité, dans la prise de décision à cet égard, considère notamment les principes suivants

- a. Le degré d'expertise nécessaire;
- b. La qualité des travaux, services ou matériaux déjà dispensés ou livrés à la Municipalité;
- c. Les délais inhérents à l'exécution des travaux, à la fourniture du matériel ou des matériaux ou à la dispense de service;
- d. La disponibilité et la qualité des biens, services ou travaux recherchés;
- e. Les modalités de livraison;
- f. Les services d'entretien;
- g. L'expérience et la capacité financière requises;
- h. La compétitivité du prix, en tenant compte de l'ensemble des conditions du marché;
- i. Le fait que le fournisseur ait un établissement sur le territoire de la Municipalité;
- j. Tout autre critère directement relié au marché.

Extrait du code municipal

938.1.2. Toute municipalité doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle.

Ce règlement s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2.

Ce règlement doit notamment prévoir :

a. Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;

b. Des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2) adopté en vertu de cette loi;

c. Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;

d. Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;

e. Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;

f. Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

g. Des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000\$ ou plus mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu de règles adoptées en application du quatrième alinéa.

Ce règlement peut prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935. Ces règles peuvent varier selon des catégories de contrats déterminées. Lorsque de telles règles sont en vigueur, l'article 936 ne s'applique pas à ces contrats.

Ce règlement de même que tout autre règlement portant sur la gestion contractuelle, notamment tout règlement déléguant le pouvoir de faire une dépense ou de passer un contrat au nom de la municipalité, doivent en tout temps être publiés sur le site Internet où la municipalité publie la mention et l'hyperlien visés au deuxième alinéa de l'article 961.4. Le secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 30e jour suivant celui de l'adoption d'un règlement en vertu du présent article, en transmettre une copie certifiée conforme au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

3. LES TYPES DE CONTRATS

Extrait du Ministère des Affaires municipales et Habitations (MAMH)

Les organismes municipaux peuvent conclure des contrats de construction, d'approvisionnement, de services et d'assurance avec des fournisseurs.

Le contrat de construction

On entend par contrat de construction un contrat pour la construction, la reconstruction, la démolition, la réparation ou la rénovation d'un bâtiment ou d'un ouvrage de génie civil, y compris la préparation du site, les travaux d'excavation, de forage et de dynamitage, la fourniture de produits et de matériaux, d'équipement et de machinerie si ceux-ci sont prévus au contrat et y sont reliés, ainsi que l'installation et la réparation des équipements fixes d'un bâtiment ou d'un ouvrage de génie civil.

Le contrat d'approvisionnement

Les contrats d'approvisionnement sont définis par tout contrat pour l'achat ou la location de biens meubles, dans lequel des frais peuvent être inclus pour l'installation, le fonctionnement et l'entretien des biens, de même que par tout contrat de location d'équipement assorti d'une option d'achat.

Le contrat de services

On entend par contrat de services un contrat pour la fourniture de services dans lequel des pièces ou des matériaux nécessaires à cette fourniture peuvent être inclus.

Le contrat d'assurance

On entend par contrat d'assurance tous les types de contrats d'assurance que pourrait souscrire un organisme municipal.

4. CONCLUSION

Au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement.

Kamille Jean
Greffière-trésorière adjointe par intérim

Fournisseur : AUTOMATION D'AMOURS INC

Description : Système de télémétrie clé-en-main - Station de pompage eau potable (27 025 \$ taxes incluses)

Fournisseur : CAMPOR ENVIRONNEMENT

Description : Vidange des fosses septiques - Résidences permanentes (59

609 \$ taxes incluses)

Fournisseur : CYTECH CORBIN INC.

Description : Réparation de lumières de rues et du terrain de l'OTJ (9870 \$ taxes incluses)

Description : Remplacement de l'unité de climatisation - Édifice municipal (27 453 \$ taxes incluses)

TOTAL : 37 323 \$ (taxes incluses)

Fournisseur : DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Description : Assurances collectives - Employés / Employeur (31 475 \$ taxes incluses)

Fournisseur : ENTREPRISE DENIS LEBLANC

Description : Contrat de déneigement / Saison hivernale 2022-2023 (297 857 \$ taxes incluses)

Description : Surcharge de carburant et travaux voirie (30 814 \$ taxes incluses)

TOTAL : 328 671 \$ (taxes incluses)

Fournisseur : ENTREPRISE GILBERT CLOUTIER

Description : Réfection conduites aqueduc et égout - Avenue Aqueduc (507 348 \$ taxes incluses)

Fournisseur : FQM INC

Description : Plan et devis - Réfection ponceaux - Rang Lafontaine et Terrebonne (31 977 \$ taxes incluses)

Fournisseur : FQM ASSURANCES

Description : Assurances (83 539 \$ taxes incluses)

Fournisseur : LES HUILES LORD 2003 INC.

Description : Huile à chauffage - Tous les bâtiments municipaux (84 962 \$ taxes incluses)

Description : Carburant/Diesel - Véhicules et machineries (22 665 \$ taxes incluses)

TOTAL : 107 627 \$ (taxes incluses)

Fournisseur : HYDRO-QUÉBEC

Description : Électricité bâtiments municipaux (181 607 \$ taxes incluses)

Fournisseur : LABORATOIRES LER INC

Description : Contrôle qualitatif des sols et matériaux - Avenue Aqueduc (31 977 \$ taxes incluses)

Fournisseur : MICHEL GAMACHE & FRÈRES

Description : Construction dalle de béton patinoire/dek hockey (102 878 \$ taxes incluses)

Description : Creusage pour réparation de conduite sur la route 204 (12 095 \$ taxes incluses)

TOTAL : 114 973 \$ (taxes incluses)

Fournisseur : MINISTÈRE DES FINANCES

Description : Sûreté du Québec et Sécurité publique (187 867 \$ taxes incluses)

Fournisseur : MINISTRE DU REVENU

Description : Charges sociales - Employé/Employeur (250 475 \$ taxes incluses)

Fournisseur : MRC DE L'ISLET

Description : Quotes-parts et services divers (296 550 \$ taxes incluses)

Fournisseur : ORH DE L'ISLET

Description : Contribution logement et déficit 2021-2022 (31 944 \$ taxes incluses)

Fournisseur : PAVAGE SCELLANT JIRICO

Description : Pavage rue Église et du Foyer (46 571 \$ taxes incluses)
Description : Pavage rue des Loisirs et de la Piscine (14 690 \$ taxes incluses)
TOTAL : 61 261 \$ (taxes incluses)

Fournisseur : PG SOLUTION INC.
Description : Logiciel de gestion administrative et mise à jour (29 012 \$ taxes incluses)

Fournisseur : RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
Description : Vérification et comptabilité - Gestion financière (16 121 \$ taxes incluses)
Description : Rapport audit (12 128 \$ taxes incluses)
TOTAL : 28 249 \$ (taxes incluses)

Fournisseur : RÉAL HUOT INC.
Description : Achat compteur d'eau, tuyaux, conduites, ponceaux, etc.. (51 881 \$ taxes incluses)

Fournisseur : RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS
Description : Quote-part et déficit 2022 (213 352 \$ taxes incluses)
Description : Matières résiduelles (64 137 \$ taxes incluses)
TOTAL : 277 489 \$ (taxes incluses)

Fournisseur : REVENU CANADA
Description : Charges sociales - Employé/Employeur (94 894 \$ taxes incluses)

Fournisseur : TÉTRA TECH
Description : Avenue Aqueduc - Plan et devis / SEO / Surveillance (82 781 \$ taxes incluses)
Description : Estimation préliminaire - TECQ version 3 (8 623 \$ taxes incluses)
Description : Budget additionnel - Surveillance station de pompage PP1 (5 749 \$ taxes incluses)
TOTAL : 97 153 \$ (taxes incluses)

Fournisseur : TRANSIT D. BERNIER INC
Description : Achat de matériaux granulaires (131 921 \$ taxes incluses)

Fournisseur : TRANSPORT NORMAND CHOUINARD
Description : Transport par camion de matériaux granulaires (29 577 \$ taxes incluses)

Fournisseur : TRANSPORTEURS EN VRAC
Description : Transport par camion de matériaux granulaires (53 315 \$ taxes incluses)

Fournisseur : TOROMONT CAT
Description : Acquisition d'une pelle mécanique sur roues (88 530 \$ taxes incluses)

4.3 - Liste des dons, aide financière, cotisation, congrès année 2023

Liste total des dons, aide financière, cotisation, congrès pour l'année 2023 qui est joint en annexe pour information seulement ayant été approuvé par le conseil municipal à des séances.

**07-01
2024**

4.4 - Embauche d'un journalier permanent

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'embauche de Monsieur Éric Caouette à titre de journalier permanent et ce, à compter du 5 février 2024, au tarif horaire en vigueur en considérant qu'une période d'essai de trois mois est essentielle pour déterminer si l'employé répond aux exigences du poste et à son insertion.

08-01
2024

4.5 - Demande de don Prix de fin d'année Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un montant de 50 \$ pour la remise des prix de fin d'année du Collège Saint-Anne-de-la-Pocatière qui se déroulera en juin 2024.

09-01
2024

4.6 - Fondation des Services de Santé de la M.R.C. de l'Islet (tournoi de golf lundi le 19 août 2024 à Saint-Pamphile)

Il est proposé par la conseillère Lise Anctil et résolu à l'unanimité des membres présents de verser un don au montant de 250 \$ pour le tournoi de golf qui aura lieu le 19 août 2024 au Club de Golf de St-Pamphile.

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

- La conseillère Lise Anctil : Aucune rencontre
- La conseillère Nancy Lamarre : Aucune rencontre
- Le conseiller Gilles Chouinard : Aucune rencontre
- La conseillère Marylou Mercier : Beau taux de participation à la fête de Noël, un article a été fait dans le Journal Le Placoteux
- La conseillère Guylaine Cloutier : Une subvention de Desjardins a été offerte au Transport Adapté
- Le conseiller Guy Joncas : La neige ayant commencée, les activités à la patinoire vont commencer
- Le maire Claude Daigle : Aucune réunion

6 - CORRESPONDANCE

- Lettre du Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire concernant les mesures de contrôle phytosanitaires (Résolution 112-04-203)
- Remerciement du Collège Sainte-Anne-de-La-Pocatière Prix de fin d'année 2022-2023

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - VARIA

10-01
2024

7.1 - Démission de Monsieur Stéphane Morneau - Responsable des travaux publics

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de Monsieur Stéphane Morneau à son poste de Responsable des travaux publics effectif au 5 janvier 2024.

11-01
2024

7.2 - Démission du pompier volontaire #04-0010

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission du pompier volontaire # 04-0010. Le pompier volontaire continuera à effectuer la vérification des bornes sèches jusqu'à ce qu'un candidat soit en mesure de prendre en charge ce dossier.

12-01
2024

7.3 - Personne responsable pour le glaçage de la patinoire

Il est proposé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Yann Chouinard prenne la responsabilité du glaçage de la patinoire pour l'hiver 2024. Une facture sera émise à la municipalité pour le glaçage effectué.

13-01
2024

7.4 - Publication - Offre d'emploi - Responsable des travaux publics

Il est proposé par la conseillère Lise Anctil et résolu à l'unanimité des membres présents de publier une offre d'emploi pour un poste de Responsable des Travaux publics sur le Facebook, le site internet de la Municipalité ainsi qu'auprès du Carrefour Jeunesse Emploi.

14-01
2024

7.5 - Prolongement de l'emprunt temporaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est admissible au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 en raison de la prolongation du programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est admissible à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande un prolongement de l'emprunt temporaire jusqu'au 31 décembre 2024 pour des travaux admissibles au programme TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Chouinard et résolu à l'unanimité des membres présents que Claude Daigle Maire et Kamille Jean Greffière-Trésorière adjointe par intérim soient et sont par la présente autorisées à signer au nom de la municipalité de Sainte-Perpétue tout document nécessaire au prolongement de l'emprunt temporaire auprès du centre financier aux entreprises Desjardins. Les versements se feront au fur et à mesure que les factures seront expédiées au responsable de notre dossier au centre financier.

8 - FINANCES

15-01
2024

8.1 - Acceptation des comptes

Proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	783 499,67\$
Comptes fournisseurs et JG	52 758,34\$

Classés en annexe

Kamille Jean

Greffière-trésorière adjointe par intérim

Les factures ont été vérifiées par monsieur Claude Daigle

8.2 - Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 décembre 2023

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2023

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 19 : 12 heures et se termine à 19 : 27 heures.

16-01 2024 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guy Joncas et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 19 : 27 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Claude Daigle
Maire

Kamille Jean
Greffière-trésorière adjointe par intérim